

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2021

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/05/2021
Présents : 18	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 0	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Didier VORDY
Votants: 18	
Pour: 18	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Santé - Contrat Local de Santé : budget 2021

Depuis le 4 juillet 2013, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans une démarche de Contrat Local de Santé (CLS).

Outil de coordination, d'articulation et de gouvernance locale, le CLS a pour objectif de répondre aux enjeux de santé du territoire et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en la matière.

Dans le cadre de la gouvernance du CLS et de sa mise en œuvre, un niveau d'animation et de coordination est clairement identifié et co-financé par les signataires du CLS.

En 2021, le coût de la coordination et de l'animation du CLS est estimé à 62 480 €.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- | | |
|------------------------------------|------------------|
| • Agence Régionale de Santé (ARS) | 30 000 € (48,1%) |
| • Pays Haut Languedoc et Vignobles | 32 480 € (51,9%) |

L'attribution du financement de l'ARS pour l'année 2021 nécessite de signer une annexe financière au Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) signé le 18 novembre 2019, jointe au présent rapport.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de signature de cette annexe et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le principe de signature de cette annexe et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 21 mai 2021.

Le Président,
Jean ARCAS

